



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 25-20200124

**PLIE - FORMATION DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES
SUR LES MODALITÉS D'EXECUTION DES CLAUSES
SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : **48**

Présents : **28**
Absents représentés : **11**
Absents : **09**

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.
Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 25-20200124**PLIE - FORMATION DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES SUR LES MODALITES D'EXECUTION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS**

Le Président rappelle la mise en œuvre du Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) sur le territoire de la CASUD.

Il souligne que le tissu économique de la CASUD est essentiellement constitué de petites entreprises de moins de 10 salariés et qu'elles sont les premiers employeurs.

L'accès à la commande publique est devenu un enjeu pour ces petites entreprises afin d'assurer leur développement.

Les communes avec les chambres des métiers ont organisé des sessions de formation en 2019 pour permettre aux petites entreprises de répondre aux marchés publics notamment sur la dématérialisation et la facturation numérique.

Le Président rappelle que la CASUD utilise les marchés publics comme un véritable levier d'insertion par l'économie en y développant les clauses sociales.

Il est fait le constat que les petites entreprises ne maîtrisent pas les modalités d'exécution des clauses sociales dans les marchés publics.

Afin de renforcer l'offre d'insertion sur le territoire de la CASUD et l'accès des petites entreprises aux marchés publics, il est proposé d'organiser une session de formation de sensibilisation sur les modalités d'exécution des clauses sociales dans les marchés publics.

Cette formation sera conduite par la chambre des métiers accompagnée de divers opérateurs de l'insertion.

L'action permettra d'intégrer 10 entreprises pour un coût moyen par entreprise de 200 euros, soit un montant total de 2 000,00 €.

L'opération est réalisée dans le cadre des actions de prospection des entreprises pour favoriser les parcours des bénéficiaires du PLIE.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de valider l'achat de cette formation dans le cadre du PLIE,
- d'approuver le montant maximal de l'action pour 2 000,00 €,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,


- valide l'achat de cette formation dans le cadre du PLIE,
- approuve le montant maximal de l'action pour 2 000,00 €,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 39

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

